

Contrôle pulvé... Pensez-y !

Au 1^{er} janvier 2021, le contrôle des pulvérisateurs sera valable 3 ans et non plus 5 ans.

Pour les contrôles qui datent de 2016, 2017 et même 2018 cela peut être bénéfique de réaliser un contrôle avant la fin de l'année pour encore bénéficier de 5 ans de validité.